

après une période plus ou moins longue. Dans ce cas, l'attribution de ces marchandises est faite au second pays, considéré comme pays de consignation. Il en sera ainsi, par exemple, du thé récolté en Orient mais acheté sur le marché de Londres, Angleterre; les statistiques canadiennes considèrent ce thé comme importé du Royaume-Uni.

Les exportations sont attribuées au pays de l'ultime destination, c'est-à-dire le pays où elles sont consignées, même si ce pays ne possède pas de port de mer. Le pays d'ultime destination est le pays que les marchandises exportées du Canada doivent finalement atteindre sans interruption de transit autre que les transbordements inéluctables.

Année fiscale.—L'année fiscale canadienne se clôturait le 30 juin depuis 1868 jusqu'à 1906; depuis 1907, elle se termine le 31 mars.

Sous-section 1.—Statistiques rétrospectives du commerce canadien.

Le tableau 1 (page 506) présente une vue d'ensemble des échanges commerciaux du Canada depuis 1868 jusqu'à 1928; il indique les importations pour la consommation, soit imposables, soit en franchise, les exportations des produits canadiens et étrangers et, enfin, le total général des échanges. Evidemment, il n'a pas toujours été facile de maintenir la comparaison parfaite d'une année à l'autre pendant une période aussi longue; l'une des difficultés les plus sérieuses que l'on eut à surmonter provenait du changement des méthodes concernant les exportations de produits étrangers. Par exemple, la réduction sensible des exportations de produits étrangers que l'on constate après 1920 est attribuable au changement de la méthode statistique et non pas à une diminution soit en valeur, soit en volume de ces marchandises. Depuis huit ans, les réexportations de produits étrangers sortant des entrepôts en régie ont cessé d'entrer dans les statistiques du commerce du Canada, soit comme importations, soit comme exportations; d'autre part, les exportations de produits étrangers relevées au cours de cette période se composent des marchandises que l'on avait jusque-là fait figurer dans les importations pour la consommation. Par conséquent, ces marchandises, qui sont débitées au Canada lorsqu'elles entrent dans ce pays, devraient de toute évidence, lui être créditées lorsqu'elles en sortent.

Il appert du tableau 2 que la plupart des années écoulées entre la Confédération et la Grande Guerre ont vu nos importations excéder nos exportations, tout spécialement durant la période de grande croissance, entre 1904 et 1914. Par contre, depuis 1915, hormis l'exercice budgétaire terminé le 31 mars 1921, nos exportations ont chaque année dépassé nos importations, le pourcentage des exportations par rapport aux importations s'établissant ainsi qu'il suit; exercice clos en 1916, 153·34 p.c., 1917, 139·31 p.c., 1918, 164·62 p.c., 1919, 137·95 p.c., 1920, 120·87 p.c., 1921, 97·60 p.c., 1922, 100·82 p.c., 1923, 117·78 p.c., 1924, 118·51 p.c., 1925, 135·69 p.c., 1926, 143·28 p.c., 1927, 122·92 p.c. et 1928, 112·76 p.c.

Les monnaies et lingots, dont le mouvement depuis 1914 représente des transactions fiduciaires plutôt que des échanges commerciaux, font l'objet du tableau 3. Les droits de douane perçus sur les exportations de 1868 à 1892 et sur les importations depuis 1868 jusqu'en 1928, sont détaillés, par année, dans le tableau 4, avec indication du coût de leur perception proportionnellement aux sommes encaissées. Les tableaux 5 et 6 relatent respectivement nos exportations et nos importations, notre commerce avec le Royaume-Uni, les États-Unis et les autres pays étant distingués, depuis 1868. On peut y voir que les deux grands pays de langue anglaise jouent un rôle prépondérant dans notre commerce extérieur; par exemple, pendant